

ARRÊTE MUNICIPAL N° 4/2021 RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,

Vu la demande présentée par l'Entreprise SPIE CITYNETWORKS 650 Rue des Reptins à RUITZ62620

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 15 Janvier au 12 Février 2021, en raison de la création de boites souterraines HTA, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit, Rue de l'Offrande.

ARTICL 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Circulation alternée par feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier

ARTICLE 5 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES
- Au Conseil Régional Hauts-de-France service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA 1ère Avenue Port de Santes à SANTES
- Au Directeur de l'Entreprise SPIE CITY NETWORKS à RUITZ (62)

Fait à ATTICHES, le 13 Février 2021 L'Adjointe aux Travaux, Isabelle LAMPS